

LAVELANET

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 6000

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège Service Aménagement, Urbanisme et Habitat

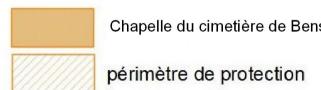
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE L'ARIÈGE

Planification et études

Septembre 2019 Pièce n°1/1

Servitudes légalement constituées

Monuments historiques (AC1)



Chapelle du cimetière de Bensa inscrite le 17/04/1950

Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1) enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé sur toute la commune le 28/05/2004

Lignes électriques (I4)

lignes aériennes

· - - + ⊢ - → lignes souterraines



Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations



L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRESENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER : - SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE - SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

